



## AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE Protocole final du 17 juillet 2015 : derniers éléments...

Le protocole final et ses annexes ont été envoyés aux organisations syndicales de la Fonction publique.

L'UIAFP-FO qui a été reçue à Matignon le 15 juillet dernier constate que certains de ses amendements ont été pris en compte :

- La volonté d'intégrer les ratios pro/pro dans les décrets statutaires a été supprimée pour les 3 versants,
- La réunion salariale a été remplacée par des négociations salariales. Le terme « revalorisation » du point d'indice est indiquée et la date de de la négociation avancée à février 2016 (Pour autant, la revalorisation du point reste assujettie aux indicateurs macro-économiques que nous rejetons au profit de l'inflation). La revalorisation indiquée n'apporte aucune précision, à ce stade la valeur du point est toujours gelée de manière indéterminée.
- Les règles souples de gestion ont été retirées et seules les directives nationales fixées par les ministères apparaissent,
- Le paragraphe concernant la déconcentration a également été totalement retiré,
- La notion de bassin d'emploi rejetée par FO est également supprimée,
- Les filières sociale et paramédicale sont clairement inscrites dans la procédure de revalorisation des grilles.

En revanche, certains points durs continuent d'exister :

- Le calendrier fixé (application de la revalorisation de la grille de la catégorie B, de 2016 à 2018, et des grilles des catégories C et A jusqu'en 2020) n'est pas modifié et ne garantit en rien les engagements de ce gouvernement dans la durée,
- La suppression des réductions d'ancienneté dans la FPE est maintenue et la durée minimale d'avancement d'échelons dans la FPT et FPH reste supprimée. Cet allongement des durées de carrière associé à l'augmentation des durées de grade reste inacceptable,
- La volonté de tendre vers davantage de fusions de corps, de corps interministériels reste d'actualité même si la rédaction des paragraphes concernés a été très allégée et renvoie vers les ministères les décisions à prendre.

Début août, l'UIAFP-FO sera en mesure de vous communiquer les reclassements pour toutes les catégories et tous les grades, en prenant en compte les revalorisations proposées mais aussi la montée en charge des retenues pour pension civile sur la même période.

L'UIAFP-FO a indiqué au gouvernement qu'elle restait disponible pour discuter des points de blocage contenus dans ce projet d'accord. La balle est dans le camp du gouvernement...

Une réunion de l'UIAFP-FO se tiendra le 25 août pour faire un bilan de nos analyses respectives.

Pour mémoire : les différentes instances statutaires de chaque fédération composant l'UIAFP-FO, compétentes pour positionner noter organisation, se tiendront vers mi-septembre.

PARIS, le 21 juillet 2015